



Non à la loi Buzyn qui remet en cause l'accès aux soins de proximité

Alors que le Sénat doit se prononcer cette semaine sur le projet de loi relatif à l'organisation et à la transformation du système de santé le Codef et la Coordination Nationale des Comités de défense des hôpitaux et maternités de proximité tiennent à manifester leur inquiétude : ce projet de loi n'est pas à la hauteur de la crise de l'hôpital public et de l'accès aux soins dans notre pays ; pire il aggrave les décisions précédentes qui ont conduit à cette crise et favorise le secteur privé, contrairement à l'intérêt général.

La définition que donne Madame Buzyn des hôpitaux de proximité est un recul de plusieurs décennies, sans maternité, sans chirurgie, voire sans urgence ni SMUR. L'objectif annoncé de cinq à six cents hôpitaux labellisés « hôpitaux de proximité », va entraîner de facto la fermeture de nombreuses maternités, services de chirurgie et services d'urgence.

Avec l'hôpital de « proximité » de Madame Buzyn, c'est éloignement assuré ! La référence au terme de « proximité » est une tromperie, un miroir aux alouettes qui vise à masquer la volonté gouvernementale de déclasser des centaines d'hôpitaux. Pour les citoyens, la « proximité », c'est la garantie de plus d'humanité et de sécurité sanitaire.

Pour le Codef et la Coordination, un véritable hôpital de proximité doit comporter, non seulement un service de médecine, mais aussi au minimum un service d'urgence fonctionnant 24h/24, une maternité de premier niveau, une activité de chirurgie avec le plateau technique nécessaire, la présence d'un SMUR : la proximité, c'est la sécurité.

Ce niveau de soins est une condition sine qua non pour assurer un maillage territorial permettant d'assurer un accès égalitaire aux soins pour toutes et tous.

Pour la pérennité et la qualité du service public, il est vital de mettre un terme à la marchandisation de la santé, de maintenir et développer l'emploi, la création de lits, de réguler l'installation des professionnels de santé et de mettre en place un véritable service de santé de proximité organisé autour des centres de santé.

Le projet de loi acte la fin du numerus clausus, limitant le nombre de médecins formés, mais, sans moyens supplémentaires pour l'université, cela ne sera que des mots.

Les comités de la Coordination Nationale dont le Codef, ont interpellé les sénateurs de leur département sur les effets néfastes de ce projet de loi.

le 3 Juin 2019